



A.S.D.C. G.S.C. "Orazio Lorusso"

Coppa Messapica – Giro di Puglia challenge

REGLEMENT PARTICULIER POUR UNE EPREUVE

Article 1 – Organisation

La Société **ADSC GSC ORAZIO LORUSSO Cod. Società 14E1271** Rue Ospedale Vecchio, 7 -72013 **CEGLIE MESSAPICA (BR)** Tel. **3333349199** – email: direzione@coppamessapica.it PEC direzione@pec.coppamessapica.it organise le:

64^e COPPA MESSAPICA – GIRO DI PUGLIA CHALLENGE – UNDER 23 / ELITE (en différent courses)

Epreuve d'une journée inscrite au calendrier national FCI – classe **1.12**
qui aura lieu le **21 septembre 2024**

La participation est réservée aux athlètes des catégories (à spécifier) **UNDER 23 ed ELITE**
pour équipes des Fédérations affiliées à la F.C.I. et U.C.I. selon les Règlements F.C.I.

- **Responsable de la Manifestation:**
PIETRO STOPPA - Licence FCI 862190V, Téléphone **3333349199**;
- **Directeur de l'Organisation et avec le Directeur de Course International :**
RAPITO DONATO Licence FCI 206638Q, Téléphone **3899934999**;
- **Directeur de course professionnel responsable**
ASTEGGIANO LUCA - Licence 558786D, Téléphone **3485903821**
- **Avec le directeur de course international :**
MESSUTI NICOLA - Licence FCI 556338H, Téléphone **3386956599**.

Article 2 – Normes de participation

- La course est sur invitation, l'inscription doit être effectuée au moyen du bulletin d'engagements qui doit parvenir à l'organisateur 20 jours avant la date de l'épreuve; elle est réservée aux équipes composées d'un minimum **4** au maximum **7** de coureurs selon les règlements FCI.
- L'équipe, 72 heures avant la course, doit confirmer les nommés du titulaires et les réserves.
- Pour l'éventuel indemnité de participation voir le bulletin officiel d'engagement.

Article 3 – Documents pour approbations

La compétition se dispute sur le parcours indiqué dans les suivants documents joints:

- Itinéraire horaire;
- Profil de l'épreuve;
- Plan de l'épreuve;
- Plan, description et profil des 3 derniers km;
- Déclaration d'acceptation du Directeur de Course et Vice;
- Liste des hôpitaux situés à proximité du parcours;
- Description zone déroutement voitures;
- Plan zone de départ et d'arrivée avec indication siège du Jury, contrôle Antidoping, secrétariat, salle de presse, direction organisation.

Article 4 - Permanence

- La permanence de départ aura lieu à: **la Hôtel de Ville Rue E. De Nicola, 2 CEGLIE MESSAPICA.**
- Le secrétariat ouvrira à **07:30 le 21 septembre 2024**



A.S.D.C. G.S.C. "Orazio Lorusso" Coppa Messapica – Giro di Puglia challenge

- Les opérations de contrôle des licences se dérouleront le jour **21 septembre 2024** h à **8:00 h 10:30** à la **Hôtel de Ville Rue E. De Nicola, 2 CEGLIE MESSAPICA**.
- A l'arrivée la siège de la Direction et de la Jury seront à la **Hôtel de Ville Rue E. De Nicola, 2 CEGLIE MESSAPICA**..

Article 5 – Réunion Technique

La réunion technique avec le Directeur de Course, le Jury, les Techniciens du cyclisme ou Dirigeant d'Equipe avec licence FCI et le représentant du S.T.F. (si présent) aura lieu de **21 septembre 2024** h à **10:45 h** à la **Hôtel de Ville Rue E. De Nicola, 2 CEGLIE MESSAPICA**.

Article 6 Réunion de sécurité

La réunion technique avec le directeur de la course, le Jury College, les escortes-utists-service-biginning et la fin des Race-Raioinformations, etc. Il se tiendra à 11 h 40 le jour de la course à la **Hôtel de Ville Rue E. De Nicola, 2 CEGLIE MESSAPICA**..

Article 7 – Contrôle de départ

- Les opérations de départ et la présentation des équipes le jour de la course débiteront à **12:40** jusqu'à **13:40**.
- **Le départ non officiel** est prévu à **13:45** à **Via San Rocco**
- **Le départ est fixé** à **14:00** à la **SP 16 CEGLIE-CISTERNINO - Foggia Vetere**

Article 8 – Radio Course

Tout véhicule autorisé à suivre la course doit être pourvu d'une signe distinctif et équipé de radio récepteur « Radio-Course ».

Article 9 – Assistance Technique Neutre

- Le service d'assistance mécanique des coureurs, sera effectué par "**Team FSA – Previtali**" au moyen de **3** voitures neutres dûment équipées.
- Après la course il ne sera pas autorisé un service d'assistance mécanique à partir de moto.

Article 10 – Ravitaillement

Le ravitaillement il est permis à partir de 30 km après le départ jusqu'à 20 km de l'arrivée, par des personnes à pied ou par des voitures en mouvement autorisés à suivre la course.

Article 11 – Ecologie

En harmonie avec la campagne écologique recommandé par l'UCI et enfin ne pas se disperser le matériel résultant dans la nature, il fait appel au sens civique des participants afin de ne pas jeter de déchets en cours de route mais pour s'en débarrasser dans le contexte de la «Espace Verte» suivant la zone de ravitaillement comme indiqué par des signes appropriés et où entreprise responsable fournira la collection.

Article 12 – Délai d'Arrivée

- Le temps maximum est fixé à 8% du temps du vainqueur.
- Le délai peut être augmenté du Jury en case de exceptionnelles, après consultation avec l'organisation.

Article 13 – Prix

- La Messapica Cup sera remise au vainqueur
- Trophée "**Cosimo Gioia**" - 1er trophée autre catégorie du vainqueur



A.S.D.C. G.S.C. “*Orazio Lorusso*” *Coppa Messapica – Giro di Puglia challenge*

- Le Trophée “Città dei Trulli e della gastronomia” sera remis à l'équipe du vainqueur
- Les prix, en espèces, seront payés selon les tableaux nationaux pour les 10 premiers classés. Les lots seront soumis aux dispositions fiscales en vigueur en Italie.
- Tout prix hors classement sera porté à la connaissance des athlètes avec un avis spécifique avant le début de l'épreuve.

Le paiement des prix sera effectué par l'ACCPI, qui organisera la subdivision des prix et le paiement du prix à l'athlète et / ou délégués des prix uniquement par virement bancaire.

Article 14 Classement du Tour des Pouilles

En plus du classement individuel, le classement par points spécial est prévu, valable pour le classement final du Giro di Puglia, conformément au Règlement Spécial joint au présent document pour en faire partie intégrante.

Article 15 – Contrôle Antidopage

- Tout contrôle antidopage aura lieu conformément à la réglementation en vigueur de FCI/UCI et sera effectué à la **Hôtel de Ville Rue E. De Nicola, 2 Ceglie Messapica**.
- De plus, cela peut aussi être fait un contrôle antidopage ordonné par les organes de l'Etat Italien conformément à la législation italienne en la matière.

Article 16 – Protocole

Ils doivent se présenter à la cérémonie protocolaire les premiers **3** classés de l'épreuve, dans 10 minutes après leur arrivée, dans la zone régulièrement rapportée.

Article 17 – Sanctions

Les infractions appliquées seront celles prévues par le PUIS, ainsi que ceux prévus par le règlement de l'UCI.

Article 18 – Assistance Médicale

- Sera assurée par au moins 2 ambulances et au moins un médecin de course.
- En application de la Convention Etat - Régions du 05/08/2014, le Service Territorial des Urgences 118 a la compétence exclusive dans le domaine de la coordination et de la gestion des interventions territoriales d'aide sanitaire, ainsi que du transport des patients vers les structures du réseau hospitalier.

Les hôpitaux le long du parcours sont:

OSPEDALE / HOSPITAL

BRINDISI (Ospedale di 1° livello) - S.S. 7 per Mesagne - distance plus courte du chemin Km. 38 (da Ceglie M.ca);

- Centralino / Tableau Tel. 0831 309111 - Pronto Soccorso / Premiers Soins Tel. 0831 537510.

FRANCAVILLA FONTANA (Ospedale di 2° livello) – Rue Madonna delle Grazie - distance plus courte du chemin Km. 15 (da Ceglie M.ca);

- Centralino / Tableau Tel. 0831 851111- Pronto Soccorso / Premiers Soins Tel. 0831 841410.

OSTUNI (Ospedale di 2° livello) – Rue Villafranca distance plus courte du chemin Km.9 da Ceglie Messapica;

- Centralino / Tableau Tel. 0831 3091 - Pronto Soccorso / Premiers Soins Tel. 0831 302590.

MARTINA FRANCA (Ospedale di 2° livello) – Rue S. Francesco di Paola - distance plus courte du chemin Km.0,500 da Martina Franca.

- Centralino / Tableau Tel. 08048351110.



A.S.D.C. G.S.C. "Orazio Lorusso"

Coppa Messapica – Giro di Puglia challenge

POSTO DI PRIMO SOCCORSO / PREMIERS SOINS

CEGLIE MESSAPICA – Largo Cappuccini- distance plus courte du chemin mt. 100 (da Rue Umberto I°);
- Centralino / Tableau Tel. 0831 389111- Primo Soccorso / Premiers Soins Tel. 0831 376250

Article 19 – Passages a niveau

Il n'y a pas de passages à niveau sur le parcours.

Toute situation de course sera tranchée par la réglementation FCI/UCI a cet propos.

Article 20 – Code de la Route – Responsabilité

- Les coureurs participants et les chauffeurs de tous les véhicules officiellement accrédités après la course, sont tenus d'observer rigoureusement le Code de la Route ainsi que les dispositions de la Direction.
- Le Directeur de Course organisera le retrait des coureurs en retard jugés infranchissables et dépourvus de toute forme de protection et de sécurité tant par les organisateurs que par les forces de l'ordre après la course et sur le parcours.
L'étendue du retard à considérer comme infranchissable et les modalités d'application de la règle seront définies dans les lignes générales entre le Directeur de Course, le Président du Jury et des Directeurs Sportifs, en application des dispositions permises dans l'autorisation de course et les ordonnances de suspension de circulation y afférentes.
Le retrait de coureurs très en retard ordonné exclusivement par le Directeur de Course ou son adjoint ne doit être considéré que comme un acte de protection de la sécurité des coureurs eux-mêmes.
Le Jury sera informé par écrit des mesures adoptées à cet égard à la fin du concours.
- Le Technicien cycliste suite à la course est le responsable des coureurs et des toutes personnes de l'équipe communique à l'organisateur au moment de l'accréditation.
- La course sera précédée d'une voiture avec panneau <<INIZIO GARA CICLISTICA >> et une autre voiture ayant un panneau <<FINE GARA CICLISTICA>>.
- **En dehors de ces voitures, seules les règles générales du code de la route s'appliquent.**

Article 21 - Voiture en remorque :

- Seules les voitures autorisées d'une hauteur maximale de 1,66;
- mètre pourront suivre la course; sur les routes concernées par la course, les véhicules d'une hauteur totale supérieure à 3,05 mètres ne peuvent absolument pas circuler. et largeur de mt. 2.80.
- Aucun véhicule ne pourra suivre la course dans les 5 derniers tours urbains, à l'exception de la "sécurité", de la direction de course, du jury, du changement de roue et du service sanitaire.

Article 22 – Composition du Jury

Le Jury est composé selon la spécification ci-jointe.

Article 23 - Dispositions des Autorités

Le présent règlement pourra faire l'objet de toutes modifications et/ou variations du fait de dispositions ou dispositions des Pouvoirs Publics. Dans ce cas, l'organisation informera et rendra publics rapidement ces changements avec un communiqué de presse spécifique.

Article 24 – Dispositions Finale

- La manifestation se déroule selon les dispositions réglementaires de l'UCI, celles de la FCI et les lois de l'Etat Italien.
- En cas de divergence entre le règlement en italien et celui de la langue, celui en italien est valable

Cod. Soc. F.C.I. 14-E-1271- C.F. 90025840746 - P. IVA 02104690744

Via Ospedale Vecchio, 7 – 72013 Ceglie Messapica (BR) - Tel. mobile 3333349199

internet: www.coppamessapica.it – e-mail: direzione@coppamessapica.it PEC: direzione@pec.coppamessapica.it



A.S.D.C. G.S.C. "Orazio Lorusso"

Coppa Messapica – Giro di Puglia challenge

Cachet et signature de la Société organisatrice

A.S.D. ORAZIO LORUSSO
Via Ospedale Vecchio, 7 - 72013 CEGLIE MESSAPICA (BR)
P.IVA 02104690744

- LE PRESIDENT de la Société
-
- Le Directeur de l'Organisation
- Le Directeur de Course International
- Le Directeur Adjoint de Course Internationale

Cod. Soc. F.C.I. 14-E-1271- C.F. 90025840746 - P. IVA 02104690744

Via Ospedale Vecchio, 7 – 72013 Ceglie Messapica (BR) - Tel. mobile 3333349199

internet: www.coppamessapica.it – e-mail: direzione@coppamessapica.it PEC: direzione@pec.coppamessapica.it